

## DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 avril 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4076-2018.

Cause tarifaire 2019-2020 d'Énergir. Phase 2.

**Information quant à une erreur dans la preuve d'Énergir sur la prévision de la demande. Logée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et de Stratégies Énergétiques (SÉ-AQLPA).**

---

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et de Stratégies Énergétiques (SÉ-AQLPA) informe par courtoisie Énergir, la Régie et les intervenants qu'une erreur s'est glissée dans la preuve d'Énergir sur la prévision de la demande en phase 2 du présent dossier. Nous soumettons la présente lettre dès à présent, étant que le sujet sera discuté lors de la séance de travail du 1<sup>er</sup> mai 2019.

En effet, notre analyste Monsieur Jacques Fontaine a remarqué que, dans le plan d'approvisionnement 2020-2023 d'Énergir ([Pièce B-0056, Énergir H, document 1](#)), le tableau 24 (page 61) et le tableau 25 (page 62), qui comparent le présent plan 2020-2023 avec le plan 2019-2022 sont erronés. L'erreur vient du fait que la comparaison y est faite avec les lignes 2, 5 et 8 (pour les deux tableaux) des tableaux 22 et 23 de la [pièce B-0218, GM-H, Document 1](#) du dossier R-4018-2017 Phase 2, page 64, alors qu'il aurait fallu utiliser les lignes 1, 4 et 7 de ces mêmes tableaux. Il fallait aussi partir de la deuxième colonne qui réfère à l'année 2019.

Les tableaux 24 et 25 du plan d'approvisionnement 2020-2023 d'Énergir ([Pièce B-0056, Énergir H, document 1](#)) devraient donc se lire comme suit (les corrections sont en rouge).

Comme on le voit, les écarts entre les deux prévisions sont grandement moindres que ce qu'Énergir avait indiqué.

Plan d'approvisionnement 2020-2023 d'Énergir (R-4076-2018 Ph2, B-0056, Énergir H, doc. 1), Tableau 24, page 61 COMPARAISON DES LIVRAISONS PAR MARCHÉ PLAN 2020-2023 vs PLAN 2019-2022 (avant interruptions)						
		2019	2020	2021	2022	2023
		(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )
<b>Petits et moyens débits</b>						
1	Plan 2020-2023	2962,8	2958,6	2970,1	2972,9	2982,8
2	Plan 2019-2022	2874,2	2869,1	2837,8	2813,8	
3	Écart	88,6	89,5	132,3	159,1	
<b>Grandes entreprises</b>						
4	Plan 2020-2023	3144,8	3079,9	3114,2	3167,3	3167,3
5	Plan 2019-2022	3118,3	3102,2	3089,8	3097,9	
6	Écart	26,5	-22,3	24,4	69,4	
<b>TOTAL</b>						
7	Plan 2020-2023	6107,6	6038,5	6084,3	6140,2	6150,1
8	Plan 2019-2022	5992,5	5971,3	5927,6	5911,7	
9	Écart	115,1	67,2	156,7	228,5	

Plan d'approvisionnement 2020-2023 d'Énergir (R-4076-2018 Ph2, B-0056, Énergir H, doc. 1), Tableau 25, page 62 COMPARAISON DES LIVRAISONS PAR SERVICE PLAN 2020-2023 vs PLAN 2019-2022 (avant interruptions)						
		2019	2020	2021	2022	2023
		(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )
<b>Service continu</b>						
1	Plan 2020-2023	5 736,7	5 696,1	5 743,3	5 788,7	5 799,7
2	Plan 2019-2022	5 687,4	5 676,2	5 630,3	5 615,0	
3	Écart	49,3	19,9	113,0	173,7	
<b>Service interruptible</b>						
4	Plan 2020-2023	370,9	342,4	341,0	351,5	350,4
5	Plan 2019-2022	297,6	397,7	297,4	296,7	
6	Écart	73,3	-55,3	43,6	54,8	
<b>Total</b>						
7	Plan 2020-2023	6 107,6	6 038,5	6 084,3	6 140,2	6 150,1
8	Plan 2019-2022	5 985,0	6 073,9	5 927,7	5 911,7	
9	Écart	122,6	-35,4	156,6	228,5	

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).